

Rapport du jury académique du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur
des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF)

Académie d'Aix-Marseille
Session 2017

Rapport de jury présenté par :
Philippe MAHEU, DASEN des Hautes Alpes
Président du jury

SOMMAIRE

Statistiques, page 1
Préambule, page 2
L'épreuve d'admissibilité, pages 2 à 4
Les épreuves d'admission, pages 4 à 6
Annexes : pages 7 à 9

STATISTIQUES

Épreuve d'admissibilité

Session 2017 :

Remarque : 116 candidats étaient inscrits, mais 39 d'entre eux ont abandonné avant la passation de l'épreuve.

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats déclarés admissibles	%
77	48	62,3 %

Si on compte les 116 candidats inscrits, le pourcentage de réussite est ramené à 41,3 %

Comparaison avec la session 2016

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats déclarés admissibles	%
96	69	72 %

Épreuves d'admission

Session 2017

Les épreuves d'admission concernent des candidats admissibles lors de la session 2016, mais aussi ceux qui ont été déclarés admissibles lors de sessions antérieures

78 candidats étaient inscrits, mais 12 candidats ont abandonné avant le passage des épreuves

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats déclarés admissibles	%
66	49	74,2 %

Si l'on considère les 78 candidats inscrits, le taux de réussite est abaissé à 62,8 %.

Comparaison avec la session 2016

Nombre de candidats présents	Nombre de candidats déclarés admissibles	%
30	15	50 %

PRÉAMBULE

L'organisation de l'examen du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Écoles Maître Formateur (CAFIPEMF) est définie par la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015.

La circulaire précise la composition du jury qui est présidé par le recteur d'académie ou par son représentant :

- a) un inspecteur de l'éducation nationale du premier degré ;
- b) un conseiller pédagogique ;
- c) un maître formateur ;
- d) un inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional.

Deux examinateurs qualifiés sont adjoints au jury pour les épreuves d'admission :

- un inspecteur chargé d'une circonscription ;
- un enseignant de l'école supérieure du professorat et de l'éducation proposé par le directeur de celle-ci.

La composition du jury tient compte du choix de l'option éventuellement effectué par le candidat.

L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Présentation et étayage des textes :

Conformément à la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015, l'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien qui s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection. L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

La démarche consistant pour un professeur à se présenter à l'examen du CAFIPEMF s'appuie sur un parcours professionnel significatif dont le candidat est capable de dégager les lignes de force, et à partir duquel il laisse envisager sa capacité et sa motivation à prendre en charge des actions de formation, que ce soit dans l'accompagnement d'un stagiaire ou bien dans l'organisation d'actions de formation continue. Les candidats doivent montrer qu'ils connaissent bien l'environnement professionnel dans lequel ils ont déjà travaillé (à l'échelle de l'école, de la circonscription ou du réseau), qu'ils sont capables de s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, ainsi qu'à une diversité de publics-. S'il est bien entendu qu'on ne peut pas avoir côtoyé tous les niveaux, ni tous les publics, il convient de mettre en évidence, si ce n'est dans le rapport d'activité, dans la présentation et lors de l'entretien, qu'on est capable de se projeter dans un autre contexte professionnel. Si par exemple on a effectué une grande partie de sa carrière dans l'ASH, il faut montrer comment l'expertise que l'on a développée se transfère dans l'ordinaire. Lorsqu'on a été un professeur expert dans une spécialité, ou particulièrement innovant, il faut aussi être capable de former des professeurs qui auront besoin de passer par les fondamentaux des compétences professionnelles de leur métier.

La présentation que le candidat propose devant le jury ne doit pas dépasser 15 minutes et ne saurait se ramener à une redite du rapport d'activité dont les membres du jury ont eu connaissance. C'est pour le candidat l'occasion de montrer ses capacités à passer de la fonction de professeur à celle de formateur en se projetant dans ce futur métier avec toute la distance réflexive et critique mais également toute la modestie qui sont requises. Le jury ne s'attend pas à voir un formateur chevronné mais un formateur en devenir qui possède des qualités de projection réflexive.

La circulaire précise que « lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient ».

L'entretien avec le jury vise essentiellement à mettre le candidat en situation de futur formateur, ce qui suppose des qualités d'écoute, une capacité à clairement identifier les problématiques posées et à leur donner une réponse argumentée sur laquelle une discussion peut s'engager entre professionnels, sans forcément d'*a priori*. Le jury veille à ce que les candidats connaissent le contexte professionnel dans lequel ils exercent, à la fois du point de vue de l'exercice concret de leur métier et de celui, plus large, d'une politique éducative nationale, dans le cadre de la loi d'orientation et de refondation de l'école. Au-delà des connaissances institutionnelles qu'il est légitime d'attendre d'un formateur, le jury s'intéresse à la façon dont le candidat sera capable de proposer des solutions pour former de jeunes collègues stagiaires, conforter les compétences professionnelles, des enseignants déjà investis dans le métier, accompagner le changement.

Observations du jury :

A propos du rapport d'activité :

Le jury a particulièrement apprécié les rapports distinguant bien dans une première partie la présentation globale du parcours professionnel de l'enseignant (articulé avec les compétences métier du formateur, se rapporter à l'annexe 1 de la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015) et une seconde partie mettant la focale sur l'une des expériences énoncées en amont. Les candidats qui sont parvenus à dépasser une simple description pour rentrer dans un questionnement, une analyse critique et une première projection vers le métier auquel ils aspirent se sont distingués.

A propos de l'usage du numérique :

La présentation faisant usage du diaporama est un lieu commun et les candidats ont bien compris la nécessité de faire usage d'un outil de présentation (diaporama traditionnel à insérer dans une simple

clé USB). Ils ne doivent pas se laisser déstabiliser par les contingences techniques qui empêchent parfois les présentations de se faire exactement comme ils les attendaient, ce qui, finalement, est parfois la réalité de l'exercice du métier de formateur. Cet usage réfléchi du numérique est l'occasion pour les candidats de mettre à nouveau en lumière les axes forts de leur profil professionnel, et le diaporama ne saurait consister en une présentation similaire au rapport d'activité.

L'utilisation « à bon escient » du numérique sous-entend que celui-ci doit apporter une valeur ajoutée qui étaye les propos. D'autre part les « outils numériques » ne sauraient se résumer au seul usage d'un diaporama.

A propos de l'exposé et de l'échange avec la commission :

Souvent, les candidats qui se présentent à cette épreuve n'ont pas l'expérience de l'accompagnement d'un professeur des écoles (P.E) novice, ni de l'animation d'une action de formation. Aussi le jury apprécie à ce stade une potentialité, une posture de formateur. Les candidats qui ont retenu favorablement l'attention du jury sont parvenus à mettre en relation leurs expériences avec les compétences du référentiel du formateur. Ils réussissent à rentrer dans un échange avec le registre de langue adéquat, en montrant des capacités à l'écoute et de manière plus générale à l'aisance communicationnelle. Ils montrent une assise solide sur le plan pédagogique, didactique ainsi qu'une curiosité intellectuelle, notamment sur les orientations les plus actuelles du système éducatif.

LES EPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve d'admission : l'épreuve pratique professionnelle suivie d'un entretien.

Présentation et étayage des textes :

Deux examinateurs qualifiés (un IEN et un professeur de l'ESPE) assistent à cette épreuve. Celle-ci consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre de l'accompagnement d'un professeur stagiaire, soit en l'animation d'une action de formation. Elle doit permettre de révéler les compétences professionnelles du professeur-formateur. On attend du candidat qu'il soit capable, dans son analyse de séance comme dans son animation pédagogique, de mobiliser des connaissances théoriques, mais dans une mise en œuvre concrète, à la portée des professeurs qu'il souhaite accompagner ou former.

Observations du jury à propos de la première épreuve :

Pour l'analyse de séance, les examinateurs qualifiés ont été particulièrement sensibles à des entretiens bien structurés, où le candidat parvient à créer un lien de confiance avec l'enseignant débutant, l'aide à analyser sa pratique et à construire des pistes alternatives. Les candidats les plus performants ne cherchent pas l'exhaustivité mais parviennent à cibler leur propos autour de quelques axes bien choisis.

L'animation d'une action pédagogique est un exercice difficile, où le candidat doit concilier des objectifs et des contenus de formation précis avec une démarche participative, à même d'impliquer les participants. Ceux qui ont brillé dans cet exercice ont notamment montré leur capacité à gérer le temps, à utiliser efficacement les phases de mise en commun, à proposer au moment opportun les ressources matérielles ou numériques disponibles.

Les examinateurs qualifiés sont également présents lors de la deuxième épreuve d'admission. Ils sont donc particulièrement bien placés pour apprécier le lien que les candidats parviennent à tisser entre cette épreuve pratique et son prolongement dans le mémoire et dans sa soutenance. Les très bons candidats parviennent à construire cette cohérence d'ensemble et ont été à ce titre valorisés.

Deuxième épreuve d'admission : la soutenance du mémoire.

Présentation et commentaires des textes :

La soutenance du mémoire se fait devant un jury dont la composition a été rappelée en préambule du présent rapport. Les deux examinateurs qui ont fait passer l'épreuve pratique professionnelle se joignent au jury de la soutenance de mémoire, mais n'interrogent pas le candidat à l'issue de sa présentation. Ils participent à la décision d'admission et à l'attribution des notes sur la grille d'évaluation des compétences attendues comme les autres membres du jury.

La note attribuée au candidat à l'issue de cette deuxième épreuve est globale –c'est-à-dire qu'elle n'est pas la moyenne de deux notes (qui seraient attribuées pour chaque épreuve) et elle prend donc en compte les compétences du candidat pour les deux épreuves indissociablement. Les deux épreuves d'admission permettent d'évaluer les compétences attendues d'un formateur dans les quatre domaines sur lesquels se fonde la certification :

- Penser, concevoir, élaborer ;
- Mettre en œuvre, animer, communiquer ;
- Accompagner ;
- Observer, analyser, évaluer.

Pour renseigner ces quatre domaines de compétence, le jury s'appuie sur une grille jointe au présent rapport, en annexe, laquelle formule les critères observables dans chacune des épreuves et fixe quatre niveaux : 1 - Très insuffisant ; 2 – Insuffisant ; 3 – Satisfaisant ; 4 - Très satisfaisant. L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué. Les deux conditions sont complémentaires : il est donc éliminatoire de ne pas obtenir la moyenne dans un des domaines, tout en ayant 12 sur la note finale.

Si cette épreuve est distincte de celle qui porte sur la pratique, il ne faut pas négliger de mettre en évidence, d'une façon ou d'une autre, c'est-à-dire dès l'élaboration du mémoire ou bien dans la présentation qui est faite le jour de la soutenance, l'articulation de ce travail de recherche avec la pratique d'accompagnement des professeurs stagiaires ou avec la démarche de formation continue qui ont été la leur lors de leur année de préparation. C'est cette articulation qui peut garantir que le mémoire ne se présente pas comme une formalité un peu abstraite.

La circulaire précise que « lors des épreuves, il est attendu des candidats qu'ils fassent usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et démontrent leur capacité à les utiliser à bon escient ». Les remarques formulées pour l'épreuve d'admissibilité valent évidemment pour l'épreuve de soutenance de mémoire. Insistons sur le fait que l'usage du numérique en soi n'accorde pas immédiatement un crédit de points au candidat car les outils auxquels on recourt doivent être « pertinents » au regard du mémoire et de la démarche proposée. C'est d'un usage réfléchi que les candidats doivent faire preuve. Autrement dit, le recours au numérique ne doit pas être arbitraire, mais explicitement interrogé au cours de leur présentation, afin de montrer ce que ce *medium* apporte à une démarche de formation.

Observation du jury à propos de la seconde épreuve :

Les membres du jury félicitent les candidats pour la grande qualité de conception de leurs mémoires, nourris d'un impressionnant travail de recherche.

Il a été relevé un cas de plagiat, sanctionné par l'élimination du candidat. Il convient ici de rappeler que les références ou citations d'auteurs doivent être clairement distinguées dans le texte, et que le fait de s'approprier une idée (ce qui est un acte de recherche tout à fait honorable) exige un traitement personnalisé et contextualisé, il ne s'agit en aucun cas d'une simple copie du texte d'origine.

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, la grande difficulté de l'exercice consiste à mettre en résonance la problématique de mémoire et l'ancrage dans sa pratique. Dans cette optique, deux écueils sont à éviter : le mémoire trop théorique et le mémoire trop pratique. Dans le premier cas, on tend à un formalisme universitaire un peu abstrait. Dans le second cas, l'écrit s'apparente à une compilation de comptes rendus d'activités. Or l'enjeu est précisément l'articulation entre un authentique questionnement pratique et un travail théorique étayé par des lectures et des hypothèses qui attestent de la capacité des candidats à se décentrer du terrain pour mieux y revenir, à partir d'hypothèses modestes mais clairement établies. Les bons ou très bons candidats ont su faire montre de ces éléments d'articulation et de réflexion, en consacrant notamment une partie de leur travail à leur projection dans les fonctions de futur formateur.

Lors de la soutenance, le jury a apprécié la capacité des candidats capables de se détacher du déroulé de leur mémoire et de ne pas lire leurs notes.

Concernant l'intégration du numérique, si tous les candidats effectuent leur prestation avec un power point (condition nécessaire mais pas suffisante) plus ou moins utile ou maîtrisé, rares sont ceux qui montrent l'intérêt, la plus-value, des TIUC au regard de leur problématique. Ceux qui l'ont fait, sans que cet élément apparaisse "plaqué" au discours, ont obtenu les deux points de bonification.

Au final, les meilleures notes ont été attribuées à ceux qui ont manifesté des savoirs didactiques de qualité, qui ont su les illustrer et qui ont semblé en mesure de les faire partager à des P.E débutants.

Pour ceux qui ne sont pas été admis, le jury a considéré selon les cas que les connaissances (didactiques et institutionnelles) devaient être optimisées, que l'approche du sujet était en l'état trop techniciste, ou que le faible intérêt du dispositif expérimenté et l'analyse qui en était faite nécessitaient davantage de maturité. Surtout, l'incapacité à mettre en œuvre une distance réflexive et critique aura été décisive dans la décision du jury.

ANNEXES

1 Grille académique d'évaluation épreuve d'admissibilité CAFIPEMF session 2017 :

I : Insuffisant / S : Satisfaisant

Rapport d'activité		Exposé		Entretien	
I	S	I	S	I	S
1 - Respect du cadre réglementaire : nombre de pages, temps de l'exposé					
2 - Le candidat s'exprime de manière claire et précise, avec un langage maîtrisé et approprié.					
3- Le candidat s'appuie sur des références et des cadres théoriques pertinents.					
4 - Le candidat montre ses capacités à sélectionner et à articuler les activités présentées au regard du référentiel métier du formateur					
5 - Le candidat met en avant une activité problématisée.					
6 - Le candidat est capable de se distancier, de transférer ou de modéliser son action.					
7 - Le candidat est capable de se projeter dans sa nouvelle fonction, d'incarner une posture de formateur.					
8 - Le candidat montre sa capacité à exercer dans des contextes scolaires variés auprès d'une diversité de publics.					
9 - Les propos du candidat permettent d'apprécier sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école. Ils attestent de son implication dans des projets éducatifs à l'échelle de l'école, de la circonscription, du réseau ou du					

bassin de formation		

CAFIPEMF Admission Session 2017. (grilles nationales, annexe 2 de la circulaire)

Evaluation de l'épreuve pratique : Analyse de séance

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Analyse de séance					
A- <u>Entretien du candidat avec le stagiaire</u>		TI	I	S	TS
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement proposé				
Commentaire					
B- <u>Entretien du candidat avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
Commentaire					
INTEGRATION DU NUNERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
Commentaire					

CAFIPEMF Admission Session 2017.

Evaluation de l'épreuve pratique : Animation d'une action de formation

Echelle d'évaluation des différents items de la compétence :

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE : Animation d'une action de formation					
A- Animation de l'action		TI	I	S	TS
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
Commentaire					
B- <u>Entretien avec le jury</u>		TI	I	S	TS
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
Commentaire					
INTEGRATION DU NUMERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
Commentaire					

CAFIPEMF Admission Session 2017.

Grille d'évaluation critériée du mémoire.

TI : Très insuffisant / **I** : Insuffisant / **S** : Satisfaisant / **TS** : Très satisfaisant

MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
SOUTENANCE DU MEMOIRE		TI	I	S	TS
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE		TI	I	S	TS
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				